

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 29 JUIN 2023**

**N° 2023 0071**

L'An Deux mille vingt-trois, le 29 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 21 juin 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON, Gérard RUFFIER LANCHE

**Absents excusés** : Corentin GROS (pouvoir donné à Tony BUTHOD GARCON)

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	10
Votes pour :	9
Votes contre :	1
Ne prend pas part au vote :	2

\*\*\*\*\*

**Objet : Désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 et de l'ensemble immobilier comprenant la scierie communale**

Monsieur le Maire indique que les biens du domaine public sont inaliénables. Pour procéder à leur vente, les biens doivent être sortis du domaine public communal.

En vertu de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée :

- Par une désaffectation matérielle du bien ;
- Par une décision administrative, en l'espèce une délibération, constatant cette désaffectation et portant déclassement.

Afin de permettre la mise en vente de la scierie communale à la SCI de La Duy, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de déclasser l'ensemble immobilier lié à la scierie du domaine public communal. Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

Les parcelles concernées sont situées en zone Uez et sont cadastrés section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 pour une surface de 3 362 m<sup>2</sup>.

A la majorité des suffrages exprimés, (1 contre : Corentin GROS, 2 abstentions : Xavier BRONNER et Tony BUTHOD GARCON), le Conseil municipal

**Mairie de Champagny en Vanoise**

- CONSTATE la désaffectation des parcelles cadastrés section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 situées en zone Uez comprenant la scierie communale ;
- PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles cadastrés section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 d'une surface de 3 362 m<sup>2</sup> ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier de déclassement et de désaffectation.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

